

CONSTRUCTION DAY

SALLE CONSTRUCTION

9:00 - 10:00

Mesures d'office et marchés de travaux: comment envisager sereinement l'application de telles mesures lorsqu'elles s'avèrent nécessaires

Le législateur prévoit 3 mesures d'office pouvant être infligées par le pouvoir adjudicateur à son co-contractant en cas de manquement grave dans l'exécution d'un marché de travaux: la résiliation du marché, l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté et la conclusion d'un ou plusieurs marchés pour compte.

- Quelles sont les procédures à respecter avant la décision d'infliger une mesure d'office?
- Quels sont les avantages et inconvénients de chacune?
- Comment sont-elles mises en œuvre?

La présentation théorique de ces mesures sera suivie d'une présentation de cas concrets: plannings prévisionnels, pièges et autres difficultés à éviter, l'orateur vous fera part de tous ses conseils pratiques dans le cadre de ces procédures complexes.

10:10 - 11:10

Les aspects juridico-pratiques du chantier: comment gérer l'exécution de ses marchés de travaux en bon père de famille

Retards accumulés dans l'exécution d'un chantier, travaux non-exécutés, intempéries, congés du bâtiment, travaux complémentaires ou supplémentaires, suppléments, défauts d'exécution, problèmes de communication, amendes, pénalités,...

Le déroulement et la gestion d'un chantier est loin d'être une sinécure. L'orateur, par ses conseils pratiques et concrets, vous indique comment mettre en place un cadre de gestion juridico-pratique optimal à la bonne exécution de vos chantiers.

11:10  11:30

11:30 - 12:30

A chaque marché de travaux son montage: marchés classiques, Design Build Finance Maintain (DBFM), Design Build Finance Maintain Operate (DBFMO), marchés séparés,...

Venez faire le point sur les différentes possibilités ainsi que sur leurs avantages et inconvénients. Notre orateur vous présente son outil à la décision vous permettant de classer vos projets dans la configuration la plus pertinente sur base de l'objet du marché, de critères techniques, juridiques et financiers ainsi qu'en prenant en compte les différents risques et responsabilités.

12:30  14:00

14:00 - 15:00

Les marchés publics comme outil dans la lutte contre le dumping social

Les pouvoirs publics ont de plus en plus d'obligations et de responsabilités en matière de lutte contre le dumping social dans le cadre des marchés publics de travaux.

- Quelles sont-elles et comment les remplir au mieux?
- Quelles sont les mesures simples qui peuvent être mises en place sans trop de difficultés et comment en assurer le suivi?

Maître Jean-François Jaminet vous donne des conseils pratiques et vous propose quelques actions concrètes à entreprendre dans vos institutions sans plus tarder. Effet immédiat garanti !

15:00  15:20

15:20 - 16:20

Les marchés de travaux au service de l'économie circulaire

Réemploi de matériaux, utilisation de matériaux recyclés, prise en compte du coût du cycle de vie, ... partenaires privés et publics se rencontrent dans un objectif environnemental commun. Comment maximiser l'atteinte de cet objectif? Exemple de cas concret et d'expérience fructueuse: comment rédiger au mieux les critères du cahier spécial des charges? Quels sont les points problématiques rencontrés par les entrepreneurs et les architectes et comment les éviter?

SALLE ASSURANCES CONSTRUCTION

9:00 - 10:00

La responsabilité des entrepreneurs et de leurs sous-traitants

Zoom sur la responsabilité des entrepreneurs et de leurs sous-traitants dans le contexte spécifique des marchés publics:

- Quelles sont les obligations de l'entrepreneur?
- Comment s'articule la responsabilité contractuelle de l'entrepreneur?
 - Avant et après la réception des travaux,
 - Partage de responsabilités entre l'entrepreneur et son ou ses sous-traitant(s)
- Qu'en est-il de la responsabilité extracontractuelle de l'entrepreneur?
 - Point sur la responsabilité pénale ainsi que la responsabilité conjointe et solidaire pour dettes fiscales et sociales
- Quelles actions le maître d'ouvrage peut-il tenter à l'encontre du sous-traitant?

10:10 - 11:10

Update des lois 31/05/2017 et 30/07/2018

Le 1er juillet 2018, la loi du 31 mai 2017 sur l'assurance obligatoire contractait la responsabilité de dix ans des entrepreneurs, architectes et autres prestataires de services dans les projets de construction résidentielle. Depuis lors, il a déjà été complété et modifié par la loi du 30 juillet 2018 sur diverses dispositions relatives à l'économie. Les deux lois sont discutées.

En outre, un aperçu de la loi en préparation obligera tous les fournisseurs de services qui fournissent des services intellectuels dans le secteur de la construction à assurer leur responsabilité professionnelle pour les projets de construction résidentielle et non résidentielle.

11:10  11:30

11:30 - 12:30

Update jurisprudence

La jurisprudence est plus qu'abondante en matière d'assurance-construction, conséquence de la complexité mais aussi de l'imprécision des textes. Les récentes évolutions législatives ne vont certainement pas inverser cette tendance. Zoom sur les arrêts les plus marquants rendus ces derniers mois: analyse et explication des implications concrètes dans votre pratique.

12:30  14:00

14:00 - 15:00

Le cumul d'assurances

Cumul d'assurances, comment les éviter? Assurer un chantier est complexe: le maître d'ouvrage ne veut prendre aucun risque et met tout en oeuvre pour disposer d'une couverture des risques intégrale. Comment éviter que les assurances prises par le maître d'ouvrage ne fassent double emploi avec les assurances prises par les intervenants sur le chantier et plus particulièrement avec celles prises par l'entrepreneur?

15:00  15:20

15:20 - 16:20

Sécurité du chantier: Obligations et responsabilités

Assurer la sécurité d'un chantier de construction peut être une opération complexe: elle concerne la sécurité des biens et des personnes, avant, pendant et après l'exécution des travaux. Nos experts vous expliqueront comment vous garantes la sécurité des employés et du site lui-même. Quelle est la fonction du dossier As-Build? Ceci également lié à l'importance d'éventuelles interventions ultérieures. Nous vous guidons dans l'élaboration de votre cahier des charges et de votre devis et vous expliquons comment l'exécution des travaux peut être effectuée et surveillée de la manière la plus sûre.



LA CHRONIQUE

bouwkroniek

